PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Chambéry, le 09 NOV. 2023

Affaire suivie par : Stéphanie DELFAU
Fonction : Chargée de mission territoriale
Tél : 04 79 71 73 28
Mél : stephanie.delfau@savoie.gouv.fr

Le Préfet

à

Madame le Maire de la
commune de Aime-La-Plagne
Mairie d'Aime
1112 Avenue de Tarentaise
73 440 Aime-la-Plagne

Objet : Avis de l'État sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU d'Aime

Par courrier du 10 octobre 2023, vous avez notifié à mes services pour avis le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU d'Aime, conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme.

Après analyse, le contenu du dossier n'appelle aucune réserve mais conduit à formuler quelques observations.

Tout d'abord, le projet de modification du PLU concerne plusieurs zones Aa (zone agricole dans laquelle les bâtiments agricoles sont autorisés). Outre l'évolution de la ferme du Forperet, existante mais non repéré au PLU comme bâtiment agricole, il importe de justifier l'agrandissement de la zone Aa pour permettre l'extension et la construction de nouveaux bâtiments au lieu dit La Noyeraie d'en bas et aux Plantées. Il conviendra de préciser en quoi le zonage Aa inscrit autour de ces deux exploitations dans le PLU en vigueur ne permet pas leur agrandissement d'autant que les secteurs d'extension sont considérés par le SCoT APTV comme des espaces agricoles stratégiques à protéger.

Ensuite, sur le secteur de Montalbert, le besoin de création de places de stationnement sur le secteur A reste à justifier compte tenu du nombre important de places de parkings situés à proximité.

Enfin, sur le secteur d'Aime 2000, les projets de Crèche et d'extension du Club Méditerranée seront à préciser davantage pour justifier la réduction de la flèche verte sur le plan.

En conclusion, outre ces éléments que je vous demande de bien vouloir prendre en compte dans la suite de la procédure de modification, le projet de PLU reçoit un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir verser cet avis dans le dossier qui sera mis à disposition du public.

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du service planification
et aménagement des territoires

Stéphane VIALLET